

MAIRIECONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

BORT L'ETANG

ORDINAIRE – ~~EXTRAORDINAIRE~~

TEL : 04.73.68.30.76

FAX : 04 73 68 30 76

Email : mairie.bort.l.etang@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

Vendredi 24 JUILLET 2020 à 19H00, dans la salle polyvalente.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

BORT L'ETANG, LE 20 juillet 2020.

LE MAIRE

Josiane HUGUET

ORDRE DU JOUR :

- Réfection de la voirie communale : choix de l'entreprise attributaire des travaux
- Réfection des volets des bâtiments communaux : choix de l'entreprise attributaire des travaux.
- Affaires diverses.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORT L'ÉTANG

Date de convocation :	L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BORT L'ÉTANG, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Josiane HUGUET, Maire.
20 juillet 2020	
Membres :	PRÉSENTS : MM .HUGUET- AMRANI - GRANOUILLET - FOURNIER – CHAZAL – DAURAT - EVE - FERNANDEZ– GIRARDOT – FREYGANG – ANGELY –DUCHALET.
En exercice : 15	ABSENTE REPRESENTÉE :
Présents : 12	Mme LICHERON, pouvoir à Mme HUGUET.
Votants : 13	ABSENTS : M. BONNET- Mme BERNARD
	Secrétaire de séance : Mme ANGELY Emmanuelle.

DELIBERATION N° 24/07/2020-01 – MARCHES PUBLICS

OBJET : REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE : CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE DES TRAVAUX.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du dix-sept décembre 2019 au terme de laquelle ont été approuvés le projet de réfection de travaux de voirie, ainsi que le plan de financement des travaux et les modalités d'attribution des travaux arrêtés.

Conformément à la réglementation en vigueur, une consultation des entreprises a été organisée sous la forme de la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics, l'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal d'annonces légales « La Montagne », édition du 24 juin 2020.

Le dépouillement des offres a eu lieu le 23 juillet 2020.

Madame le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre, l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale, qui déclare économiquement la plus satisfaisante l'offre de l'entreprise RENON, pour un montant total de 178 782,66 € HT, et 214 539,19 € TTC ;

Entendu le rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'entreprise RENON dont l'offre a été déclarée économiquement la plus satisfaisante par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale, maître d'œuvre,
- **d'autoriser, par ordre de service, en cas de besoin, et dans la limite du financement disponible au programme, les prix et travaux supplémentaires que pourrait réclamer la réalisation de ces travaux,**
- de renouveler mandat à Madame le Maire à l'effet d'accepter l'offre faite pour valoir acte d'engagement et de signer les différentes pièces du marché ainsi conclus.

DELIBERATION N° 24/07/2020-2 – MARCHES PUBLICS

OBJET : REFECTION DES VOLETS DES BATIMENTS COMMUNAUX : CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE DES TRAVAUX

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les volets battants abîmés et défectueux, la porte d'entrée détériorée, de rénover le plancher des bâtiments communaux dans un objectif de maîtrise des charges énergétiques et de restauration des bâtiments communaux.

Elle présente les propositions des candidats ayant répondu à la publicité organisée en vue d'exécuter les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier l'exécution des travaux de remplacement des volets et de la porte à l'entreprise GIRARD pour un montant de 21 222,36 € HT soit 25 466,83 € TTC,
- de confier l'exécution des travaux de rénovation et de sécurisation du plancher à l'entreprise CANET pour un montant de 2 700 € HT soit 3 240 € TTC.
- de renouveler mandat à Madame le Maire à l'effet d'accepter l'offre faite pour valoir acte d'engagement et de signer les différentes pièces du marché ainsi conclu,
- d'imputer la dépense correspondante à ces travaux sur les crédits qui ont été ouverts au budget primitif de l'exercice 2020, chapitre 23, article 2313, opération N°10007, travaux bâtiments communaux.

N°	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	1.1	Marchés publics	Réfection de la voirie communale : choix de l'entreprise attributaire des travaux.	200
2	1.1	Marchés publics	Réfection des volets des bâtiments communaux : choix de l'entreprise attributaire des travaux	200-201

EMARGEMENTS

Josiane HUGUET		Marion BERNARD	ABSENTE
Norbert AMRANI		Barbara LICHERON Procuration à Mme HUGUET	
Danielle GRANOUILLET		David DUCHALET	
Dominique EVE		Fabienne FREYGANG	
Frédéric FOURNIER		Emmanuelle ANGELY	
Guillaume CHAZAL		Blandine DAURAT	
Gilles FERNANDEZ		Frank GIRARDOT	
Thierry BONNET	ABSENT		